

Avis

Session du 9 au 16 juin 2008

Conseil
Economique



Social
Poitou-Charentes

Avis du CESR
« Liaisons ferroviaires interrégionales Poitou-Charentes / Limousin »

Les régions Poitou-Charentes et Limousin partagent des enjeux communs de dessertes et d'irrigation de leurs territoires (ruraux et urbains), notamment à travers les deux liaisons ferroviaires Limoges-Poitiers et Limoges-Angoulême.

Pour développer l'offre de transport ferroviaire sur ces 2 lignes et concevoir leur fonctionnement dans une dynamique interrégionale, les CESR de Poitou-Charentes et Limousin ont élaboré, à destination des Conseils régionaux concernés une contribution interrégionale.

Cet avis, adopté à l'unanimité par les deux assemblées socioprofessionnelles en octobre 2007, proposait plusieurs leviers pouvant être actionnés de façon interrégionale :

- la modernisation des lignes ;
- la construction commune d'une offre TER nouvelle adaptée aux besoins des populations (dans leur diversité), prioritairement pour les dessertes de « bout en bout »¹ ;
- l'utilisation, la mutualisation et l'entretien du matériel ;
- la mise en œuvre d'une politique de tarification simplifiée et homogène ;
- la valorisation des missions des personnels de l'entreprise SNCF ;
- la concrétisation de structures de concertation communes.

Pour les CESR Poitou-Charentes et Limousin, bien que ces deux axes relèvent du périmètre TER du Limousin et connaissent un traitement différencié (offre et infrastructure), leur développement revêt une dimension interrégionale.

Dans le cadre des sessions budgétaires fin 2007, et tout au long du premier semestre 2008, le CESR a poursuivi ses travaux et en a fait part au Conseil régional et aux instances de concertation régionales (comité régional des partenaires du transport public, comités de lignes Poitiers-Limoges et Etoile de Saintes).

Dans l'attente d'un premier bilan annuel du Contrat de projets et de celui de l'activité TER, les observations et propositions du CESR formulées en leur temps ont été reprises, afin de mesurer l'état d'avancement des améliorations de l'offre TER et de l'infrastructure sur ces lignes, ainsi que les travaux et évolutions qui restent à réaliser.

1 D'une extrémité à l'autre de la ligne.

1 LA LIGNE INTERREGIONALE POITIERS-LIMOGES

- La ligne qui relie Poitiers à Limoges est uniquement circulée par un trafic régional. Les principales gares desservies sont : Mignaloux-Nouaillé, Lussac Les Châteaux, Montmorillon, Le Dorat, Bellac et Nantiat.

Cet axe fait l'objet depuis le Contrat de plan 2000-2006 d'un programme conséquent de modernisation.

- La première phase de modernisation (gares et signalisation) est engagée depuis septembre 2006 et devait être mise en service fin 2008 (gain de temps de parcours 11 minutes).
- La deuxième phase inscrite au Contrat de projets 2007-2013 concerne la modernisation de la voie (armement et ouvrage d'art) pour permettre un relèvement de la vitesse de circulation jusqu'à 140 km/h (gain de temps de parcours 15 minutes ; capacité portée à 15 AR).

Le tout doit permettre un gain total de temps de 30 minutes, soit un temps de trajet de « bout en bout » de 1h34 au lieu de 2h actuellement.

Alors que l'ensemble des partenaires a signé la convention de financement (Conseils régionaux Poitou-Charentes et Limousin, RFF et la SNCF), le projet n'a pas encore démarré faute d'une décision de l'Etat. Cette opération ne devrait être terminée qu'à l'horizon d'avril 2009.

Pourtant, l'une des orientations de l'Etat était d'inscrire les actions dans le Contrat de projets au vu de leur capacité à être engagées immédiatement (avec une révision à mi-parcours).

Compte tenu du retard et du volume des travaux, la fermeture complète de la ligne devrait s'étaler sur une période de 6 mois (juillet à décembre 2009), ce qui ne permet plus d'envisager une nouvelle desserte avant la fin décembre 2009.

Dans ce contexte, le CESR réaffirme :

- la priorité qui doit être donnée par l'Etat à la réalisation des opérations inscrites au Contrat de plan et au Contrat de projets, et ce dans le calendrier prévu ;
- l'optimisation du programme des travaux pour limiter au maximum les désagréments dans le fonctionnement de la ligne.

Il insiste auprès de l'ensemble des partenaires pour que la période de perturbations sur la ligne soit la plus courte possible, cette démarche devant s'accompagner d'un plan de communication à l'attention des utilisateurs.

- **Offre TER** : si elle n'est pas à ce jour très développée, des évolutions sont envisagées par les deux Conseils régionaux (en fonction des différentes étapes de modernisation) pour répondre à trois types de besoin :
 - Trains intervilles – politique d'arrêt réduite (4/5 arrêts de bout en bout)
 - Trains de bassin versant – politique omnibus pour des trains partiels jusqu'au Dorat
 - Trains en correspondance TGV (une correspondance vers Paris et Bordeaux).

Ces propositions **d'amélioration de l'offre vont apporter un saut qualitatif important avec pour la fin 2009 une capacité portée de 5 à 9 TER** (dont 5 bout en bout au départ et à l'arrivée à Poitiers et à Limoges).

Ces nouvelles liaisons sont **une réelle opportunité pour renforcer la complémentarité entre modes de transport à Poitiers et Limoges.**

2 ■ LA LIAISON INTERREGIONALE ANGOULEME-LIMOGES (et son prolongement vers Saintes et Royan)

- Cette ligne transversale TER permet de relier le Limousin au littoral atlantique.

Elle dessert entre Limoges et Angoulême 13 gares dont les principales sont : La Rochefoucauld, Chasseneuil sur Bonniere, Chabanais et Saint Junien.

Sa partie ouest entre les pôles urbains de Royan, Saintes, Cognac et Angoulême représente à elle seule le quart du trafic total TER de Poitou-Charentes.

Près d'un quart des voyageurs TGV accueillis en gare d'Angoulême réalise une correspondance avec un TER, majoritairement sur la ligne Angoulême – Saintes – Royan.

Cet axe, quelque peu oublié dans les précédents Contrats de plan, est inscrit dans le Contrat de projets 2007-2013, dans le cadre de la réalisation d'études et de travaux de remise à niveau, afin de permettre en particulier la modernisation de la partie charentaise de la ligne aujourd'hui vétuste.

Ces études sont sous maîtrise d'ouvrage de RFF pour la partie diagnostic de l'infrastructure, et sous maîtrise d'ouvrage du Conseil régional pour la partie perspective d'évolution de l'offre.

Malgré l'accord des partenaires pour leur financement, leurs réalisations nécessiteront plus de temps que prévu (mi 2009) et aucun travail ne serait envisagé avant 2013.

L'assemblée socioprofessionnelle regrette **ces retards qui risquent de décaler dans le temps les perspectives de modernisation de la ligne.**

Elle renouvelle sa demande auprès de l'Etat et du Conseil régional **qu'au-delà des études, il soit possible d'engager avant le terme du Contrat de projets des travaux de renouvellement de la ligne**, en prévision notamment des rabattements vers la future LGV SEA.

- **Offre TER** : l'assemblée socioprofessionnelle note avec satisfaction le travail engagé par les deux Conseils régionaux pour inscrire cette ligne dans une dimension à la fois interrégionale et de desserte de bassins versants.

Elle approuve en particulier les projets :

- de développement de l'offre TER proposé pour combler dès décembre 2008 les « trous » de l'offre actuelle (en particulier le train de l'arrivée du lundi matin à Angoulême et le train du lundi au vendredi matin de Limoges à Angoulême) ;
- la création d'une desserte estivale Limoges – Royan (avec forfait à 16 € pour un Aller/Retour entre ces deux villes).

Ces deux projets répondent à un certain nombre de propositions du CES Poitou-Charentes et présentent un réel potentiel compte tenu de la demande.

Leur mise en oeuvre dépend aujourd'hui de la décision du Limousin, autorité organisatrice responsable de la ligne.

- Enfin, au moment où s'engage la réalisation d'un nouveau CFA (Centre de formation des apprentis) à Chasseneuil, le Conseil économique et social insiste sur la qualité du projet d'aménagement de la gare de Chasseneuil sur Bonniere.

Le travail engagé avec la municipalité permettra de maintenir une présence humaine dans la gare et de concrétiser la création d'un pôle multiservices (vente de billets, hall d'accueil voyageurs pour les trains et les bus, médiathèque et logements HLM).

3 ■ LES PISTES DE TRAVAIL CONCERNANT LES DISPOSITIFS DE CONCERTATION ET DE COORDINATION

Le CESR demande que **le principe d'une convention interrégionale entre le Poitou-Charentes et le Limousin soit étudié** à terme pour coordonner et organiser les liaisons ferroviaires Poitiers-Limoges et Angoulême-Limoges.

Au-delà de l'offre TER, cette contractualisation permettrait **d'organiser la complémentarité des modes de transport** afin de faciliter la mobilité entre les territoires.

Cette démarche sera d'autant plus nécessaire avec la montée en puissance de l'offre, la diminution des temps de parcours en TER, et l'arrivée future des LGV SEA et Poitiers-Limoges. Avec leurs vocations de desserte rapide des capitales régionales et de connexion aux réseaux nationaux et européens à grande vitesse, ces lignes nouvelles apporteront de nouvelles perspectives de développement pour les territoires du Centre Ouest.

En conclusion, les opérations engagées dans le cadre du Contrat de projets et les évolutions proposées par les Conseils régionaux pour développer l'offre TER sur les lignes interrégionales Poitiers-Limoges et Angoulême-Limoges, sont des signes positifs, malgré les extrêmes retards qui existent sur ces lignes.

Consciente des contraintes qu'impose la mise en commun de priorités d'actions entre les Régions, l'assemblée socioprofessionnelle note avec intérêt les avancées apportées depuis octobre 2007.

Elle poursuivra ses travaux, avec le Conseil régional Poitou-Charentes, le CESR Limousin et au sein des Comités de lignes, sur le suivi et la mise en oeuvre des opérations de modernisation et de développement de l'offre TER de ces lignes interrégionales.

Elle propose de rencontrer à nouveau le CESR Limousin pour dresser un point d'avancement des travaux sur Poitiers-Limoges et Limoges-Angoulême-Saintes-Royan/La Rochelle, au terme de la première phase du Contrat de projets Etat/Région.

Vote sur l'avis du CESR

(« Les liaisons ferroviaires interrégionales Poitou-Charentes / Limousin »)

Adopté à l'unanimité 71 votants

MM. Braud, Chartier, Delaune, Rougier (CCI)
MM. Baguet, Drageon, Garofalo, Guénant (Medef)
M. Gris (Banques)
M. Etien (Pêche)
M. Viaud (Aquaculture – Conchyliculture)
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)
M. Eprinchard (UPAR)
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)
M. P. Moinard (FRSEA)
M. Antigny (CGPME)
M. Lacarrière (Cognac)
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)
Mmes Deborde, Estournès, Quenette,
et MM. Giraudeau, Jacquillard, Levasseur, Sélitzki (CGT)
MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Patrac (FO)
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)
Mme Routhiau, M. Lartigue (CFTC)
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)
MM. Larquey, Prévost (UNSA)
M. Tournier (FSU)
M. Breton (URAF)
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)
M. Vinet (Bâtiment)
M. Grémillon (URIOPSS)
M. Dorlet (Personnes âgées)
M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Lefebvre (Parents d'élèves)
M. Martin (CRES)
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)
M. Marteau (Culture et éducation populaire)
M. Bonnet (Sport)
M. Levraut (Locataires)
M. Sibert (Logement)
M. Filoche (Propriété immobilière)
MM. Brie, Hortolan (Environnement)
Mme Poupard (Consommation)
M. Saizeau (CPCA)
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

